

autoritariste, applique la doctrine du "laissez-faire et laissez-passer" en amont des inégalités sociales mais s'avère brutalement paternaliste et répressif en aval dès lors qu'il s'agit d'en gérer les conséquences.

QUELQUES PROPRIÉTÉS DISTINCTIVES DE L'ÉTAT AMÉRICAIN

Pour saisir la nature et les voies de cette mutation, il est indispensable d'identifier au préalable les caractéristiques structurales et fonctionnelles distinctives de ce que le politologue Alan Wolfe (1975) appelle joliment l'"État franchisé" américain. On en soulignera succinctement quatre.

Un "pays sans État", un pays contre l'État

Le premier trait spécifique de l'État en Amérique tient à la représentation qu'en donne la doxa nationale. De même que la France s'est, jusqu'à récemment, pensée à tort comme une "nation sans immigrés", l'idéologie politique des États-Unis veut que la société s'y soit faite "sans État" (Skocpol 1993). Des pilgrim fathers à nos jours, les Américains se sont toujours vus comme un peuple autonome foncièrement rebelle à toute autorité suprasociale - si ce n'est celle de Dieu. En attestent les nombreux articles de la Constitution qui émiettent et brident les pouvoirs publics, tenus ex hypothesi pour potentiellement tyranniques, et l'anti-étatisme virulent de la culture politique nationale. La campagne présidentielle de 1996 en donne une magnifique illustration : tous les candidats affirment vouloir "nettoyer Washington" et le gouvernement fédéral y est présenté comme une force étrangère au pays, voire ennemie du peuple, par ceux-là mêmes qui en sont les serviteurs.

Divisions et dysfonctions bureaucratiques

L'État américain est un réseau décentralisé d'administrations imparfaitement coordonnées dont les pouvoirs sont limités par la fragmentation même du champ bureaucratique et par le poids disproportionné qu'il accorde aux puissances locales. Le partage des charges budgétaires et des attributions entre les divers niveaux de compétence (fédéral, état, comté et municipalité) est source de dissensions et de distorsions permanentes. Entre les politiques "sur le papier" promulguées à Washington et les services réellement fournis par la street le-

vel bureaucracy, l'écart relève souvent de l'abysse (Lipsky 1980). L'absence d'une tradition de service public et d'une filière stable de recrutement et d'encadrement des fonctionnaires, notamment dans la haute fonction publique, fait que l'appareil administratif est directement soumis aux forces de l'argent d'une part, aux intérêts du "patrimonialisme électoral" de l'autre. De là l'incohérence et l'ineptie bureaucratique qui président à la conception et à la mise en oeuvre des politiques nationales (Critchaw and Hawley 1988). De là également la porosité de la division entre public et privé : selon une tradition centenaire remise au goût du jour par la "Guerre à la pauvreté" lors des années 60, une bonne part des programmes sociaux (comme le plan de préscolarisation "Head Start") sont confiés en "sous-traitance" à des organismes privés qui les distribuent et les administrent au nom de la collectivité.

Un État dual ou la grande bifurcation institutionnelle et idéologique

Depuis l'époque fondatrice du New Deal, l'action sociale de l'État américain est scindée en deux domaines étanches qui se différencient fortement par la composition et le poids politique de leurs "clientèles" respectives comme par leur valence idéologique (Skocpol 1995 : 209-227). Le premier volet, sous le nom de social insurance, prend en charge la gestion collective des risques de vie des salariés, chômage, maladie, retraite. Toute personne ayant un emploi stable y participe de plein droit et jouit d'avantages conçus comme la juste contrepartie de ses cotisations. Le second volet, que désigne le vocable honni de welfare (Schram 1995), concerne uniquement l'assistance aux personnes dépendantes ou en détresse. Ses bénéficiaires sont soumis à des conditions draconiennes (de revenus, statut matrimonial et familial, résidence, etc.) et sont placés sous une tutelle sévère qui les démarque du reste de la société et fait d'eux des citoyens de seconde classe, sous prétexte que le secours ainsi octroyé l'est sans contribution de leur part et qu'il menace de miner leur "éthique de travail".

Historiquement, les principaux bénéficiaires du versant "assurance", telle la caisse de retraite Social Security, ont été les hommes (en tant que chefs de famille), les Blancs (qui ont longtemps accaparés les emplois stables) et les familles de l'aristocratie ouvrière et des classes moyennes. Bien que les dispositifs

d'assistance sociale comme AFDC (l'allocation aux mères isolées sans revenus) touchent un large public à majorité blanche - plus d'un quart des ménages américains ont émargé au welfare lors de la décennie passée (Haveman 1987) - l'imagerie populaire veut que leur clientèle soit essentiellement composée de minorités urbaines et de femmes qui vivraient aux crochets de la nation à la manière de parasites sociaux.

Un État social résiduel

L'État américain est le type même de l'"État-Providence résiduel" (Titmus 1969) puisqu'il n'octroie son soutien que par suite de carence cumulée du marché du travail et de la famille en intervenant au cas par cas par le biais de programmes réservés aux seules catégories précaires considérées comme "méritantes" (mères ayant des enfants en bas âge, handicapés, invalides, etc.). Sa clientèle officielle se compose donc essentiellement de "dépendants" d'origine populaire, ouvriers, chômeurs, salariés précaires et familles de couleur, qui sont sans influence dans le système électoral et, partant, dépourvus des moyens de protéger leurs maigres prérogatives.

Les États-Unis présentent ainsi le paradoxe d'une société qui vénère les enfants mais qui n'a pas de politique familiale et éducative, de sorte qu'un enfant sur quatre (et un petit Noir sur deux) y vit sous le "seuil" officiel de pauvreté ; qui dépense plus que toutes ses rivales au titre de la santé mais laisse sans couverture médicale cinquante millions de personnes (dont 12 millions d'enfants) ; où l'on sacralise le travail mais qui ne dispose d'aucun dispositif national de formation et de soutien à l'emploi digne du nom. Cela parce que la "charité d'État" a pour objectif premier de renforcer les mécanismes du marché et notamment d'imposer aux populations marginales la rude discipline du salariat déqualifié (Piven et Cloward 1994).

LE REPLI DE L'ÉTAT CHARITABLE

Ces caractéristiques expliquent comment, alors que les inégalités sociales et l'insécurité économique se sont fortement aggravées au cours des deux dernières décennies (Danziger and Gottschalk 1995), l'État charitable américain n'a eu de cesse de réduire son champ d'intervention et de comprimer ses modestes bud-

gets afin de satisfaire au décuplement des dépenses militaires et à la redistribution des richesses vers les classes aisées. Au point qu'à la "Guerre contre la pauvreté" s'est substituée une guerre contre les pauvres, bouc émissaire de tous les maux majeurs du pays (Gans 1995), désormais sommés de se prendre en charge sous peine de se voir infliger une volée de mesures punitives et vexatoires destinées, sinon à les ramener sur le droit chemin de l'emploi précaire, du moins à minorer leurs exigences et donc leur poids fiscal.

Fragilisés par la césure administrative et idéologique entre welfare et social insurance, stigmatisés par leur association étroite avec les revendications du mouvement noir, ternis par l'inefficacité notoire des organismes chargés de les mettre en oeuvre, les programmes "ciblés" à l'usage des pauvres ont été les premières victimes de mouvement de réaction sociopolitique qui a conduit Reagan au pouvoir en 1980 (Orfield and Askinaze 1991). Bien que le coût du programme AFDC soit inférieur à un pour cent du budget fédéral, tous les gouvernements depuis Carter ont fait de sa réduction leur cheval de bataille. Et ils ont largement réussi (cf. tableau 1) : en 1970, l'allocation AFDC moyenne pour une famille de quatre personnes ne disposant d'aucun autre revenu était de 221 dollars par mois ; en 1990, cette somme atteignait 432 dollars, montant qui, compte tenu de l'inflation, correspondait à 128 dollars en termes constants, soit une perte sèche de pouvoir d'achat de 42% pour les familles aidées.

Tableau 1 : Diminution de l'allocation AFDC, 1970-1990*

	1970	1975	1980	1985	1990
en dollars courants	221	264	350	399	432
en dollars constants	221	190	165	144	128
évolution réelle	100	86	75	65	58

Source : Center on Social Welfare Policy and Law, *No Relief for the Poor 1992* (New York, 1992).

Encore faut-il que les familles dépourvues parviennent à recevoir l'aide à laquelle elles

* AFDC : Aid to Families with Dependent Children, principal programme d'assistance aux mères isolées avec des enfants

peuvent légalement prétendre. La seconde technique de contraction de l'État charitable n'est pas budgétaire mais administrative: elle consiste à accumuler les obstacles et les prérequis bureaucratiques imposés aux postulants de sorte à les décourager ou à les éliminer (fût-ce temporairement) des listes des bénéficiaires. Sous couvert de déceler les abus et de mener la vie dure aux "fraudeurs", les bureaux d'aide sociale ont multiplié les formulaires à remplir, le nombre de pièces à fournir, la fréquence des contrôles et les critères de réévaluation de dossier. Entre 1972 et 1984, le nombre des "refus administratifs" pour "incident de procédure" a augmenté de près d'un million, dont les deux tiers abusivement opposés à des familles parfaitement dans leur droit (Piven and Cloward 1994 : 375-76).

Cette pratique du harcèlement bureaucratique a même acquis un nom, le churning ("barattage"), connu de tous les spécialistes et elle donne lieu à des statistiques savantes répertoriant les effectifs des ayants-droit sociaux dont les demandes sont indûment rejetées pour chaque catégorie d'intervention. Ainsi, alors qu'en 1973, 81% des enfants pauvres étaient couverts par AFDC, plus de 40% d'entre eux ne recevaient pas l'assistance financière à laquelle ils avaient droit quinze ans plus tard. Aujourd'hui on estime qu'un ménage pauvre sur deux ne touche pas les allocations pour lesquelles il est de fait éligible.

Reste enfin la technique la plus brutale, qui consiste à éliminer purement et simplement un dispositif d'aide sociale, au motif que ceux qui la perçoivent doivent être arrachés à leur torpeur coupable par l'aiguillon de la nécessité. Car, à en croire les idéologues de la réaction sociopolitique américaine, Charles Murray, Lawrence Mead et autres Daniel Patrick Moynihan, la "dépendance" pathologique des pauvres résulterait de leur déréliction morale et menacerait, à moins d'une intervention musclée, de "mettre fin à la civilisation occidentale" (Mead 1992 : 237) - rien de moins. Au début des années 90, plusieurs états industriels comme le Massachusetts, la Pennsylvanie, le Michigan et l'Illinois, ont ainsi unilatéralement mis fin - du jour au lendemain dans le cas du Michigan, après une brève période de transition en Pennsylvanie - au programme dit "General Assistance", jetant d'un coup dans le dénuement le plus total plus d'un million de bénéficiaires.

Le repli de l'État charitable américain s'est opéré sur un large front et n'a pas épargné le domaine privilégié de la protection sociale. En 1975, l'assurance chômage instaurée par le Social Security Act de 1935 couvrait 81% des salariés perdant leur emploi; en 1990, ce chiffre était tombé à un sur quatre du fait des restrictions administratives édictées par les États et de la multiplication des emplois dits "contingents". Même chose pour l'invalidité professionnelle, dont le taux de couverture est passé de 7,1 salariés pour mille en 1975 à 4,5 pour mille en 1991, et pour le logement. En 1991, d'après les statistiques officielles, une famille américaine sur trois était "housing poor", i.e., incapable de subvenir à la fois à ses besoins de base et à son logement, tandis qu'on dénombrait entre 600.000 et 4 millions de sans abri. Parallèlement le budget fédéral alloué au logement social passait de 32 milliards de dollars en 1978 à moins de dix milliards une décennie plus tard. Dans le même temps, Washington éliminait les crédits fédéraux à l'aménagement urbain et au développement des quartiers ainsi que la plupart des plans d'insertion des chômeurs: quand le programme CETA (Comprehensive Education and Training Act) fut supprimé en 1984, ce sont plus de 400.000 emplois publics accessibles aux personnes sans qualifications qui disparurent.

Mais c'est au niveau municipal que l'attaque concertée contre les politiques urbaines et sociales a été la plus féroce. Prenant prétexte de la crise fiscale déclenchée par l'exode des familles blanches et par l'assèchement des subventions fédérales, les métropoles étasuniennes ont sacrifié les services publics destinés aux quartiers pauvres et à leurs habitants - infrastructures, transport, logement et aide sociale, mais aussi sécurité, éducation et santé. Et elles ont misé leurs ressources sur le soutien aux projets commerciaux et résidentiels privés qui promettent d'attirer grandes entreprises et classes aisées (Mohl 1993).

Un seul exemple suffira à indiquer les effets dévastateurs de ce revirement: alors que le coût et les profits de la médecine libérale s'envolaient, le nombre d'hôpitaux dits "de communauté" (c'est-à-dire accessibles aux personnes démunies de couverture médicale privée) à Chicago est passé de 90 en 1972 à 67 en 1981 pour atteindre 42 en 1991. À l'exception de l'établissement vétuste et surpeuplé de Cook County, aucun centre de soins de la ville n'assure le suivi prénatal des mères sans assu-

rance. En 1990, le directeur des hôpitaux de Chicago déclara que le système de santé public était "un non-système au bord de l'effondrement" foncièrement inapte à remplir sa mission. Le fait que cette déclaration ne suscita aucune réaction parmi les décideurs politiques et administratifs de la ville et de l'Etat d'Illinois dit bien l'indifférence dans laquelle sont tenus les droits et le bien-être des populations défavorisées.

Les conséquences du repli de l'Etat charitable ne sont guère difficiles à deviner. Fin 1994, après deux années de solide croissance économique, le Bureau du recensement américain annonçait que le nombre officiel des pauvres dépassait 40 millions, soit 15% de la population du pays, le taux le plus élevé en une décennie. Au total, une famille blanche sur dix et un ménage afro-américain sur trois (sur)vivent en deça de la "ligne de pauvreté" fédérale. Chiffre qui masque l'ampleur de leur déchéance puisque cette "ligne de pauvreté", calculée selon une formule bureaucratique arbitraire qui ne prend pas en compte le coût effectif de la vie, est tracée de plus en plus bas: elle équivalait à la moitié du revenu familial moyen du pays en 1965; elle n'atteint pas le tiers aujourd'hui.

L'analyse comparative révèle qu'en dépit d'un taux de chômage notablement plus faible, "la pauvreté aux Etats-Unis est non seulement plus répandue et plus persistante mais aussi plus prononcée que dans les pays de l'Europe continentale" (McFate 1991: 1-2). En 1991, 14% des ménages étasuniens recevaient moins de 40% du revenu médian national, contre 6% en France et 3% en Allemagne. Ces écarts étaient nettement plus prononcés parmi les familles avec des enfants (18% pour les Etats-Unis contre 5% dans l'hexagone et 3% chez le voisin rhénan), sans parler des familles monoparentales (45% aux USA, 11% en France et 13% en Allemagne). Rien de surprenant quand le salaire horaire minimum est si bas qu'un employé travaillant à plein temps toute l'année gagne 700 dollars mensuels, soit 20% de moins que le seuil de pauvreté, et que l'aide sociale est calculée de sorte à être notablement inférieure à ce salaire (Polakow 1994).

LA CRIMINALISATION DE LA MISÈRE OU LA MONTÉE DE L'ÉTAT PÉNAL

Comment endiguer le flot grossissant des familles déshéritées, des marginaux des rues, des

jeunes désœuvrés et aliénés, et la désespérance et la violence qui s'intensifient et s'accroissent dans les quartiers de relégation des grandes villes? A la montée des dislocations sociales dont, paradoxe, elles sont largement responsables, les autorités américaines ont choisi de répondre en développant jusqu'à l'hypertrophie leurs fonctions répressives. Au fur et à mesure que se défait le filet de sauvetage (safety net) de l'Etat charitable se tisse le maillage de l'Etat disciplinaire (dragnet) appelé à le remplacer dans les régions inférieures de l'espace social étasunien.

Le déploiement de cette politique étatique de criminalisation des conséquences de la misère d'Etat opère selon deux principales modalités. La première et la moins visible, si ce n'est pour les intéressés, consiste à transformer les services sociaux en instrument de surveillance et de contrôle des nouvelles "classes dangereuses." En témoignent la vague de réformes votées ces dernières années par nombre d'Etats qui conditionnent l'accès à l'aide sociale à l'adoption de certaines normes de conduite (sexuelle, familiale, éducative, etc.) et au remplissement d'obligations bureaucratiques onéreuses ou humiliantes. Les plus répandues stipulent que l'allocataire doit accepter tout emploi qui lui est proposé, quelles que soient la rémunération et les conditions de travail, sous peine d'abjurer son droit à l'assistance (workfare). D'autres modulent l'aide aux familles en fonction de l'assiduité scolaire de leurs enfants (learnfare) ou de l'inscription dans des pseudo-stages de formation sans objet ni débouchés (Horowitz 1995). D'autres enfin fixent un plafond d'aide ou une durée maximale après laquelle aucun soutien ne sera plus accordé. Dans le New Jersey, l'allocation AFDC est supprimée si une fille-mère n'habite pas chez ses parents (même si ceux-ci l'ont mise à la porte) et son montant est diminué quand le nombre de ses enfants augmente.

L'inefficacité des programmes de travail forcé est aussi patente que leur caractère punitif. Alors qu'ils sont périodiquement vantés comme le remède-miracle contre l'épidémie de "dépendance" qui affligerait les pauvres, aucun d'eux n'a jamais permis à plus d'une poignée de participants d'échapper à la misère (Burtless 1989). Le dispositif du workfare sert avant tout à "dramatiser" l'impératif du salariat en adressant "un avertissement à tous les américains qui travaillent plus pour des revenus moindres, quand ils travaillent: il existe un sort moins enviable et un statut plus bas que l'em-

ploi le plus dur et le moins rémunérateur qui soit" (Piven et Cloward 1994 : 396). Et à embellir les statistiques du bureau d'aide sociale en "maquillant" les assistés en salariés tout en fixant la population assistée dans les zones urbaines délabrées qui lui sont réservées.

La seconde composante de la politique de "containement répressif" des pauvres est le recours massif et systématique à l'incarcération (tableau 2). Après avoir diminué de 12% pendant la décennie 60, la population carcérale étasunienne a littéralement explosé, passant de moins de 200.000 détenus en 1970 à près de 825.000 en 1991, soit une croissance jamais vue dans une société démocratique de 314% en vingt ans. A l'instar du désengagement social de l'État, l'emprisonnement frappe prioritairement les Noirs : le nombre de détenus afro-américains a été multiplié par cinq depuis 1970 après avoir chuté de 7% durant la décennie précédente. Pour la première fois de leur histoire, les prisons des États Unis renferment plus de Noirs que de Blancs : ces derniers étaient 12% dans la population du pays mais fournissaient 53% de ses détenus en 1994, contre 38% un quart de siècle plus tôt. Le taux d'incarcération des Afro-américains a triplé en douze ans et s'élevait à 1.895 pour 100.000 en 1993, soit presque sept fois le taux des Blancs (293 pour 100.000) et vingt fois les taux enregistrés dans les pays européens (Tonry 1995).

Tableau 2 : Personnes détenues dans les prisons fédérales et les maisons d'arrêt des États, 1970-1991 (en milliers).

	1970	1981	1991	croît 70-91
Nombre total	199	369	824	314 %
croît décennal en %	-12	+85	+123	
dont				
Noirs	81	168	395	388%
croît décennal en %	-7	+108	+135	

Source : Bureau of Justice Statistics, Historical Corrections Statistics in the United States, 1850-1984 (Washington, Government Printing Office, 1986) ; ibid., Correctional Populations in the United States, 1992 (Washington, Government Printing Office, 1993).

La cause-maîtresse de cette croissance astronomique de la population carcérale est la politique de "Guerre à la drogue", politique qui porte mal son nom puisqu'elle désigne dans les

faits une guérilla de harcèlement pénal des revendeurs de rue, dirigée contre la jeunesse noire des ghettos pour qui le commerce au détail de la drogue est la source d'embauche la plus directement accessible (Adler 1995). C'est une "guerre" qui n'avait pas lieu d'être déclarée vu que l'usage des stupéfiants est en remission depuis la fin des années soixante-dix et qu'il était éminemment prévisible qu'elle s'abatte disproportionnellement sur les quartiers déshérités: la présence policière y est particulièrement dense, le trafic illicite y est aisément repéré et l'impuissance des habitants offre toute latitude à l'action répressive.

C'est pourtant cette politique qui a rempli les cellules à craquer et "noirci" ses occupants. En 1979, un détenu fédéral sur quatre l'était pour violation de la législation sur les stupéfiants ; en 1991, ce taux dépassait 56%. L'écart entre les taux d'arrestation pour délits et crimes liés à la drogue des Noirs et des Blancs était de deux contre un en 1970, de cinq contre un en 1991 (Tonry 1994 : 110-111). En regard des objectifs officiellement fixés par ses stratèges, la "Guerre à la drogue" est un échec cinglant: le prix de revente de la cocaïne n'a cessé de baisser, les quantités en circulation d'augmenter et le nombre de personnes incarcérées de s'enfler - à moins que ce ne soit là l'une de ses missions non avouées ?

Mais il y a pire. Le doublement en dix ans et le triplement en vingt ans de la population carcérale sous-estime gravement le poids réel de l'autorité pénale dans le nouveau dispositif de traitement de la misère et de ses corrélats. Car les personnes effectivement emprisonnées ne représentent que le quart de la population soumise à sa tutelle (tableau 3). Si l'on comptabilise les individus placés en liberté surveillée (probation) et relâchés en liberté conditionnelle (parole) par manque de place dans les pénitenciers, ce sont près de cinq millions d'américains, soit 2,5 pour cent de la population adulte du pays, qui tombent sous juridiction pénale. Dans bon nombre de villes et de régions, le Bureau des prisons est le principal voire le seul point de contact entre l'État et la jeunesse de couleur: en Californie, 40% des Noirs de 18 à 35 ans sont en détention ou en liberté surveillée et anticipée, taux qui atteint 42% à Washington et 56% à Baltimore (Miller 1992).

Tableau 3 : Populations sous contrôle des autorités pénales (en milliers de personnes), 1980-1992.

	1980	1985	1990	1992	croît
en liberté surveillée	1118	1969	2670	2812	151%
en prison municipale	182	255	403	442	142%
en maison d'arrêt	320	488	743	851	166%
en liberté conditionnelle	220	300	531	658	199%
Total	1840	3011	4348	4763	159%

Source : Bureau of Justice Statistics, *Correctional Populations in the United States, 1992* (Washington, Government Printing Office, 1993).

La traduction financière de ce "grand renfermement" de la marginalité n'est pas difficile à imaginer. Tandis que la part des ressources nationales allouées à l'aide sociale diminuait, le budget "justice criminelle" du gouvernement fédéral, lui, a été multiplié par 5,4 entre 1972 et 1990, passant de moins de deux milliards à plus de dix milliards de dollars. Sur la même période, les fonds engagés par Washington au titre de l'"incarcération" ont été multipliés par 11. La voracité budgétaire de l'État pénal est plus débridée encore au niveau des États de l'Union. Ensemble, les cinquante États ont dépensé 28 milliards de dollars en 1990, soit 8,4 fois plus qu'en 1972 ; mais, dans le même temps, leurs dépenses d'incarcération ont été multipliées par 12 et les frais de défense des indigents (qui composent une part croissante des détenus) par 24 !

Entre 1984 et 1994, la Californie a construit 16 nouvelles prisons représentant un investissement direct (hors budget de fonctionnement et coûts financiers) de 15 milliards de dollars. Cette année-là, pour la première fois, cet État a dépensé autant pour ses institutions pénales que pour ses universités alors que dix ans auparavant ce ratio était de 1 contre 2,5 en faveur de l'enseignement supérieur. Pour mettre en oeuvre la "Loi sur le contrôle de la criminalité violente" de 1994, qui prévoit de faire passer la population enfermée dans les prisons fédérales de 925.000 à quelques 2,26 millions en dix ans, Washington va devoir dépenser 351 milliards de dollars, dont 100 milliards pour la seule construction de nouveaux centres de détention (Duster 1994).

L'emprisonnement est ainsi devenu une véritable industrie - et une industrie juteuse. Car la politique du tout pénal a stimulé la croissance exponentielle du secteur des prisons privées, vers lequel les administrations publiques perpétuellement à cours de fonds se tournent afin de mieux rentabiliser les budgets consacrés à la gestion des populations incarcérées. Elles étaient 1.345 en 1985 ; elles sont 49.154 dix ans plus tard, qui encaissent les deniers publics contre la promesse d'économies d'apothicaires : quelques centimes par jour et par détenu, mais qui, multipliés par des centaines de milliers de têtes, sont censés justifier la privatisation de fait d'une des fonctions régaliennes de l'État (New York Times 1995). Un véritable commerce de l'import-export de prisonniers prospère aujourd'hui entre les différents membres de l'Union : chaque année, le Texas "importe" plusieurs milliers de détenus des états voisins, au mépris du droit de visite des familles, pour les renvoyer en fin de peine vers leur ville d'origine où ils seront consignés sous liberté conditionnelle.

Autre élément du dispositif de pénalisation de la marginalité : l'instauration de couvre-feux visant à bannir la présence nocturne des jeunes dans la rue, particulièrement dans le ghetto et ses alentours. Arguant de la multiplication des crimes violents imputables (ou imputés) aux gangs, 59 des 77 plus grandes villes du pays ont promulgué de telles interdictions, dont la moitié entre 1990 et 1994. A Chicago, un arrêté municipal interdit aux personnes de moins de 16 ans de se trouver dans la rue sans motif autorisé entre dix heures trente le soir (onze heures trente durant le week-end) et six heures du matin. Rueffle et Reynolds (1995 : 361) remarquent que cette épidémie de couvre-feux est "un bond dans l'inconnu" puisque nul ne sait si ces derniers réduisent la criminalité plutôt qu'ils ne la déplacent. Il est en tout cas avéré qu'ils augmentent les chances d'incarcération des habitants des zones urbaines à l'abandon. Selon un rapport du FBI, près de 75.000 jeunes ont été ainsi appréhendés pour ce motif au cours de l'année 1992, soit deux fois plus que n'ont été arrêtés pour vol (à l'exclusion des vols de voiture).

La possibilité d'en moduler l'application selon l'origine géographique, sociale et raciale des intéressés vaut au couvre-feu d'occuper une place de choix dans la panoplie des nouvelles techniques de "containement" agressif des jeunes des quartiers déshérités, aux côtés des

boot camps (camps quasi-militaires de discipline), de la surveillance électronique des délinquants et de l'extension des peines incompressibles de 21 à 31 ans pour les condamnés mineurs.

Le gonflement explosif de la population emprisonnée, le recours massif aux formes les plus variées de pré- et post-détention, l'élimination des programmes de travail et d'éducation au sein des pénitenciers, la multiplication des instruments de surveillance tant en amont qu'en aval de la chaîne carcérale: la nouvelle pénologie qui se met en place n'a pas pour but de "réhabiliter" les criminels mais bien de

"gérer des coûts et de contrôler des populations dangereuses" (Feeley and Simon 1992 : 466) et, à défaut, de les stocker à l'écart afin de pallier l'incurie de services sociaux qui ne sont ni désireux ni capables de les prendre en charge. La montée de l'État pénal américain répond ainsi non pas à celle de la criminalité, qui est restée constante durant cette période, mais aux dislocations sociales provoquées par le désengagement de l'État charitable. Et elle tend à devenir à elle-même sa propre justification dans la mesure où ses effets criminogènes contribuent puissamment à l'insécurité et à la violence auxquelles elle est censée porter remède.

RÉFÉRENCES

- Adler, William M. 1995. Land of Opportunity : One Family's Quest for the American Dream in the Age of Crack. New York : The Atlantic Monthly Press.
- Burtless, Gary. 1989. "The Effect of Reform on Employment, Earnings, and Income". In Welfare Policy for the 1990s. Edited by David T. Ellwood and Phoebe H. Cottingham. Cambridge : Harvard University Press.
- Critchlaw, Donald T. et Ellis W. Hawley (eds.). 1988. Federal Social Policy : The Historical Dimension. University Park : Pennsylvania State University Press.
- Danziger, Sheldon et Peter Gottschalk. 1995. Unequal America Cambridge : Harvard University Press.
- Durkheim, Emile. 1928. Le socialisme. Préface de Pierre Birnbaum. Paris : Presses Universitaires de France.
- Duster, Troy. 1995. "The New Crisis of Legitimacy in Controls, Prisons, and Legal Structures". The American Sociologist (Spring) : 20-29.
- Feeley, Malcolm et Jonathan Simon. 1992. "The New Penology: Notes on the Emerging Strategy of Corrections and Its Implications". Criminology 30-4 (November) : 449-474.
- Gans, Herbert. 1995. The War Against the Poor. New York : Basic Books.
- Irwin, John et James Austin. 1994. It's About Time : America's Imprisonment Binge. San Francisco : Wadsworth.
- Haveman, Robert. 1987. Poverty Policy and Poverty Research : The Great Society and the Social Sciences. Madison : University of Wisconsin Press.
- Horowitz, Ruth. 1995. Teen Mothers: Citizens or Dependents ? Chicago : The University of Chicago Press.
- Katz, Michael. 1982. Poverty and American Policy. New York : Academic Press.
- Lipsky, Michael J. 1980. Street Level Bureaucracy. New York : Russell Sage Foundation.
- McFate, Katherine. 1991. Poverty, Inequality and the Crisis of Social Policy : Summary of Findings. Washington : Joint Center for Political and Economic Studies.
- Mead, Lawrence. 1992. The New Politics of Poverty. New York : Basic Books.
- Miller, Jerome G. 1992. Hobbling a Generation : Young African-American Males in the Criminal Justice System of America's Cities. Alexandria, Virginia : National Center on Institutions and Alternatives.

- Mohl, Robert. 1993. "Shifting Patterns of American Urban Policy Since 1900". pp. 1-45 in Urban Policy in Twentieth-Century America. Edited by Arnold R. Hirsch and Raymond A. Mohl. New Brunswick : Rutgers University Press.
- New York Times. 1995. "For Privately Run Prisons, New Evidence of Success". Samedi 19 août : 6.
- Orfield, Gary et Carole Askinaze. 1991. Closing the Door : Conservative Policy and Black Opportunity. Chicago : The University of Chicago Press.
- Piven, Frances Fox, et Richard A. Cloward. 1993. Regulating the Poor : The Functions of Public Welfare. New York : Pantheon, nouvelle édition augmentée.
- Polakow, Valerie. 1993. Lives on the Edge : Single Mothers and their Children in the Other America. Chicago : The University of Chicago Press.
- Roche, Maurice. 1992. Rethinking Citizenship : Welfare, Ideology, and Change in Modern Society. Cambridge : Polity Press.
- Ruefle, William et Kenneth Mike Reynolds. 1995. "Curfews and Delinquency in Major American Cities". Crime and Delinquency 41-3 (Juillet) : 347-363.
- Schram, Sanford F. 1995. Words of Welfare : The Poverty of Social Science and the Social Science of Poverty. Minneapolis : University of Minnesota Press
- Skocpol, Theda. 1993. "Formation de l'Etat et politiques sociales en Amérique". Actes de la recherche en sciences sociales 96/97 (March) : 21-38.
- Skocpol, Theda. 1995. Social Policy in the United States. Cambridge : Harvard University Press.
- Titmus, Richard. 1969. Essays on the Welfare State. Boston : Beacon Press.
- Tonry, Michael. 1995. Malign Neglect : Race, Class, and Punishment in America. New York : Oxford University Press.
- Wolfe, Alan. 1975. The Limits of Legitimacy : Political Contradictions of Contemporary Capitalism. New York : The Free Press.